



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N°	02	08.11	23
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
2 novembre 2023

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02/11/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Philippe BORDE, Président.

**Etaiet présents :** AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration :** ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, DEROZIERES Jean-Luc à RENARD Régis, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, GATINOIS Michel à CAILLET Laurence, GERARD Valérie à PICOD Gérard, VAIRELLES Mickaël à MARY Pierre, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

**Absents :** CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, FATES Hervé, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, BERTHIER Patrick, DEREPAAS Martine, PIOT Bernard

**Secrétaire de séance :** Monsieur LORIN Thierry

Membres présents.....31  
Absents ayant donné mandat de procuration.....7  
Absents.....12  
Votants.....38

**OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST SUR L'EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS**

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu les statuts de la communauté De la Région de Bar-sur-Aube ;

Vu le rapport d'observations définitives du 27 septembre 2023 de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube au cours des exercices 2017 et suivants.

-----

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube au cours des exercices 2017 et suivants.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la Communauté des Communes le 27 septembre 2023.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

En conséquence, le Conseil de Communauté :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube au cours des exercices 2017 et suivants et des débats qui se sont tenus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 8 novembre 2023

Secrétaire de séance,

Monsieur LORIN Thierry

Philippe BORDE,

Président

